

# Réunion du conseil municipal du 05.09.2014

Début : 20:35

Présents : Jean-Michel Coscarat, Marie-Agnès Haristoy, Antton Curutcharry, Lisa Dumoulin, Daniel Ithurburua, Bernadette Mousquès, Betti Bidart, Isabelle Arangoits, Frantxo Mocho, Agnès Gorostiague, Betti Olçomendy, , Eñaut Larre, Monika Indart, Jean-Baptiste Lambert, Marie-Baptiste Etcheverry, Christelle Errecart, Dominique Mendibil.

Excusés : Sébastien Clauzel, Annie Juantorena.

## Ordre du jour :

1. Contrat aidé d'agent d'entretien : Jean-François Goyhenetche ne peut pas travailler depuis son accident cet été (il est arrêté au minimum jusqu'au 30 novembre). Thierry Carrère a été embauché pour un travail temporaire d'agent d'entretien, tout d'abord, avec un contrat de travail de 15 jours. Il s'agit maintenant de signer un contrat aidé de 30 heures afin de bénéficier des aides (du coup, 346€ pour l'employeur). Ce serait un contrat de 6 mois. Les employés municipaux sont contents du travail effectué. Le conseil municipal se prononce pour le contrat aidé à l'unanimité.
2. Convention SIVU Errobi : Demande de convention des communes d'Ossès et d'Arrosa (1€/repas/jour). Les enfants de Baigorri sont pris en charge à hauteur de 0,50€/repas/jour. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
3. Ecole publique de Saint-Jean : Une demande de prise en charge est formulée pour Mattin Trounday qui est en CLIS, 665€/enfant. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
4. Classement en commune touristique : On n'arrive pas à savoir si c'est la délibération qui doit être prise par la commune ou par la CC. Dans le doute, la commune décide de soumettre cette délibération de demande de classement. Une copie de la délibération sera envoyée aux services de la CC. La réponse des services de la préfecture nous permettra de voir si cette délibération était adéquate ou s'il faut passer par la CC. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.  
  
Par ailleurs, la commune a pris à sa charge les frais d'aménagement du nouveau bureau (15 000€), puisque la CC semble assez réticente.
5. Participation de la commune d'Irulegi aux frais scolaires : La commune d'Irulegi nous reverse 400€/enfant, tandis que les enfants de Baigorri sont à 830€/enfant. M. Lambert explique que, si le prix était si bas, c'est qu'il y avait un arrangement avec la commune d'Irulegi qui n'a pas intégré la RPI, et donc, qui envoyait ses enfants à Baigorri. De plus Irulegi dessert en eau potable 3 quartiers de Baigorri (Germieta, Berraunberria, Etxegaraia). Faut-il augmenter la participation d'Irulegi ? Faut-il demander à M. Irumé une estimation des frais liés à l'eau ? Une solution intermédiaire à 600€ est proposée. 6 pour 500€, 10 pour 600€, 1 pour 800€. La solution de la progressivité à 600€ dans un premier temps est choisie.

6. Loyers de l'OT de Baigorri et du VVF : La commune a dû assumer seule les frais d'aménagement du nouveau bureau de l'OT. Mais l'équilibre financier de l'association gestionnaire de l'OT est très fragile. Jusqu'ici, la commune demandait 1000€ de loyer à l'année à l'OT. Le conseil municipal décide de rester sur la même somme. Le forfait électricité reste le même (100€).

Pour le VVF, le loyer annuel était de 24 000€. 31 000€ correspondrait au montant des annuités (de plus, ils n'ont pas payé pendant 3 ans). Le conseil municipal se prononce pour les 31 000€ à l'unanimité.

7. Frais de la piscine : L'eau de la piscine de Baigorri en quatre années a coûté 37 660€ à la commune. Et la CC ne paie pas (9000€/an). C'est une recette qui n'entre pas dans les caisses de Baigorri. De plus, la piscine de Baigorri a fermé ses portes lundi dernier sans avertir les Baigorriar. Il a finalement été décidé par la CC d'ouvrir les samedis. Le conseil municipal décide de poursuivre de la même manière pour le moment, en soulignant à la CC qu'il serait bon qu'en échange, les employés municipaux récupèrent les clés de la déchèterie pour pouvoir travailler convenablement.
8. Mise en place d'un dispositif de comptage du trop-plein de la station : La société Agour nous fait savoir qu'une subvention (à hauteur de 60%) est prenable si l'on délibère maintenant. Le coût est de 2349€ HT. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
9. Décisions modificatives des budgets eau-assainissement : 72 000€ sont nécessaires pour l'eau, 84 000€ pour l'assainissement. La commune délibère pour la décision modificative. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
10. Modification du PLU : Baigorri est la seule commune à en avoir un dans la CC, mais il est illégal (du fait notamment des dispositions de la loi Alur). Un appel d'offre va être lancé pour la consultation. Il y a aussi des demandes de particuliers. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
11. Modification du règlement du lotissement Geltoki : Il y a 4 demandes pour des locaux commerciaux (opticien, pharmacie, dépôt-vente de pain, esthéticienne). Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
12. Travaux à la gendarmerie : Les logements perdent beaucoup de chaleur. Le bâtiment a 15 ans. Pour le moment, le montant des travaux n'a pas été estimé. Certaines solutions ont été préconisées, mais il n'est pas nécessaire d'engager pour le moment de frais supplémentaires. Il faut attendre le rendez-vous avec la personne ayant fait le bilan du problème.
13. La levée du droit de préemption du domaine Saurel. M. et Mme Schneider sont acquéreurs (dont le bâtiment Etcheverrienea). La commune disposerait d'un droit de préemption et pour pouvoir l'acquérir, le conseil municipal doit lever ce droit de préemption. Mais il semblerait qu'il soit intéressant que la commune émette un avis sur le site concerné afin de prévoir une sortie sécurisée de la déviation sur ce site pour le collège. La surface concernée sera vue avec les services de la DDTM. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'émission de cette réserve avant la levée de la préemption. L'acte sera rédigé avec Jérôme Gouffrant.

#### 14. Questions diverses :

- Le transfert du tri postal. Les dirigeants de La Poste souhaitent transférer le tri postal de Baigorri vers Saint-Jean. Le maire et les adjoints se sont réunis avec eux cet été afin de comprendre les raisons de cette décision. Mme Touzaa et M. Guerlain ont finalement accepté d'attendre début septembre avant de poursuivre plus avant et afin de laisser à la commune le temps de faire des propositions. Un bâtiment a été trouvé (le propriétaire est vendeur) à proximité de la déviation. Il pourrait accueillir l'ensemble des activités de La Poste, dont le tri postal, et répondrait, après travaux, aux besoins nécessaires de La Poste. Les dirigeants de La Poste viennent la semaine prochaine pour voir de quoi il retourne.
- Le chemin Galvan-Olha-Iñarra : l'accès est épouvantable. Le propriétaire de l'accès est sous curatelle et n'a pas les moyens de goudronner cette route. Les 3 voisins se proposent de le faire à sa place. Un 2<sup>e</sup> devis a été fait, il est passé de 2800€ à 4200€ (de « bi-couche », il passe à « enrobé »). Sachant que cette route ne leur appartient pas, comment faut-il procéder ? Il faut proposer au curateur l'entretien de l'espace, laisser les riverains entreprendre les travaux.
- La Maison de Santé : Le problème des médecins persiste. Il faut 2 médecins. La commune a un contact avec un médecin ; sa venue ne tient qu'à la mutation de sa compagne qui est enseignante. Une lettre a été envoyée à l'ARS pour obtenir leur soutien. Si ce médecin arrive, la MSP peut ouvrir très vite (dans les 4 mois). Mme Foronda serait enthousiaste à cette idée. Un autre contact a été pris avec un autre médecin par la présidente de l'association. Il est sud-américain.
- Un correspondant Défense n'a toujours pas été nommé par la commune : Eñaut Larre est nommé.
- Des organismes de dératisation ont été sollicités car des plaintes de présence de rats ont été signalées : autour de la maison de retraite, à Leispars, aux abords des cours d'eau.
- La société Evalis a sollicité la commune pour faire des alignements pour animaux. Ils proposent d'installer leur camion, mais ils devront payer 100€ de stationnement. C'est non.
- La maison Errecalde a peut-être trouvé un acquéreur à condition qu'ils aient une bande de 10 m. derrière. La propriétaire est la sœur de Mme Bergouignan. La commune, également intéressée par ce terrain pour un parking possible, proposerait un échange de terrains. Une location est peut-être envisageable pour que les propriétaires conservent le terrain.
- Avenant sur le contrat initial pour les transports.
- L'Ikastola de Baigorri cherche un nouveau local pour s'agrandir. Selon la circulaire préfectorale, il est possible d'occuper des locaux déjà construits sur la commune. Les locaux de l'ancienne école publique répondent à ces besoins. Il faut régler deux questions : celui du départ du médecin de ces lieux, ainsi que celui du relogement des associations qui y sont présentes. La demande a été adressée au maire, les parents d'élèves souhaiteraient avancer sur ce dossier.
- Travaux : sur les routes d'Aitzalde (Barnetxea) et de Bastida, les travaux sont bloqués du fait d'un appel d'offre sur tous les travaux à faire à partir d'aujourd'hui. De plus la police des eaux veut remettre son nez dans les travaux (avec autorisation et ordre du préfet). Le pont de Makozain pose toujours problème.
- Une commission agricole élargie est prévue le 19 septembre.
- Le relevage de l'orgue. Un contrat avait été passé avec la commune au moment de l'installation de l'orgue, avec Rémi Malher (le facteur de l'orgue). 15 ans ont passé, il est temps d'effectuer le premier relevage. Mais les travaux prévus à l'église vont retarder cette grosse révision.
- Les travaux en cours : un point a été fait avec les employés de la ville. Il a été de nouveau question de l'acquisition d'un tracteur avec godet. Il faudrait voir comment fonctionnent les autres mairies.

